



Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2019

Le concours Hippocrène de l'éducation à l'Europe appelle à présenter un projet original élaboré par une classe avec son/ses professeurs dans le domaine de la citoyenneté européenne. Il vise à encourager les échanges avec de jeunes Européens, la découverte d'une autre culture, à travers notamment la mobilité.

Il s'adresse aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement public ou privé sous contrat. Tous les types de partenariats avec un établissement scolaire situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange -AELE- (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), dans un pays candidat officiel à l'Union européenne (L'Albanie, L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Le Monténégro, La Serbie, La Turquie), ou encore au Royaume-Uni, peuvent être présentés au concours, à la condition que ce dernier soit actif en 2019 (soit qu'il s'agisse d'un partenariat ancien réactivé ou d'un nouveau projet lancé cette année). Si le partenariat est effectué avec plusieurs pays, il faut qu'au moins l'un des pays partenaires réponde à ce critère, les autres pays pouvant être extérieurs à ceux mentionnés précédemment.

Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs: appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants... Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences langagières et interculturelles pourra être mise en perspective. Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier. Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire. Il n'est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dossier mais il est important que les élèves soient déjà impliqués dans le projet. Une attention toute particulière sera donnée aux partenariats menant à la réalisation de projets communs.

Ce concours national est doté de 30.000 euros offerts par la Fondation Hippocrène. Un prix d'un montant de 5000 euros récompensera le lauréat de chacune des 4 catégories: établissements primaires, collèges, lycées généraux et lycées professionnels, qu'il s'agisse d'établissements de l'enseignement public ou privé sous contrat (aux niveaux

primaire et secondaire). La Fondation Hippocrène offrira également un prix d'un montant de 10.000 euros qui sera choisi parmi l'ensemble des projets ayant candidaté. Elle prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement des lauréats à la remise des prix.

Le Prix Hippocrène est organisé en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale. Il bénéficie de la participation de l'Agence Erasmus+, de l'Association Européenne des Enseignants-France (AEDE), de l'association Citoyennes pour l'Europe et de la Maison de l'Europe de Paris.

Le prix de la Fondation Hippocrène est ouvert pour la huitième année consécutive à l'ensemble des 30 académies, sur la base du volontariat.

Chaque académie souhaitant participer sera en charge d'assurer la communication du règlement du prix aux établissements, la réception et la présélection des candidatures reçues et s'engage à valoriser le prix au niveau académique (par exemple par une cérémonie de remise des prix).

La remise des prix nationale aura lieu à Strasbourg (La date précise n'est pas encore arrêtée mais sera programmée entre le 27 mai et le 7 juin 2019), au cœur des institutions européennes, en présence de personnalités européennes et du monde de l'éducation. La Fondation Hippocrène prendra en charge les frais de déplacement des lauréats.

Vous trouverez ci-joints le règlement et la fiche de participation au concours, que les établissements participants devront renseigner en ligne sur le site de la Fondation Hippocrène en suivant les modalités suivantes :

- Se rendre sur le site de la Fondation Hippocrène www.fondationhippocrene.eu, rubrique Prix Hippocrène ; se connecter pour accéder au formulaire ; remplir le dossier en ligne ; soumettre son dossier **entre le 2 et le 25 janvier 2019**. Un email de confirmation automatique est envoyé une fois le dossier soumis. La candidature sera alors automatiquement consultable par la DAREIC de l'académie concernée qui pourra traiter les dossiers en ligne et transmettre les dossiers des quatre lauréats académiques qu'elle aura sélectionnés (un dossier par catégorie).

N.B. : en cas de difficulté particulière avec le formulaire en ligne il sera possible également de renvoyer le dossier dûment rempli en format Word par email sur contact@fondationhippocrene.eu entre le 2 et le 25 janvier 2019. Il reviendra alors au professeur de vérifier la bonne réception de son dossier.

Les DAREIC devront se connecter au site afin de pouvoir consulter les dossiers et sélectionner le meilleur dossier dans chaque catégorie **avant le 8 février 2019**.

Les dossiers seront ensuite étudiés par un jury de présélection organisé par la Fondation Hippocrène qui permettra de désigner 12 projets finalistes. Les candidats finalistes seront ensuite auditionnés à Paris par un jury d'experts qui désignera les 5 projets lauréats (**date prévisionnelle : une journée qui sera programmée entre le 18 et le 28 mars 2019**).

Deux autres prix, réalisés en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et la Représentation en France de la Commission européenne sont par ailleurs désignés dans le cadre de ce jury : le prix spécial du public et le prix Europe de l'enseignement agricole.

- **Le prix spécial du public** est désigné à travers les réseaux sociaux et sera choisi parmi l'ensemble des six lauréats du Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2019 et du Prix Europe de l'enseignement agricole, désignés par le jury suite aux auditions des finalistes: prix dans les catégories école primaire, collège, lycée professionnel, lycée général et technologique, prix Europe de l'enseignement agricole, prix spécial du jury.

La participation à ce prix se fera de manière automatique pour les six lauréats susmentionnés. Chaque projet lauréat est présenté à travers une courte vidéo mise en ligne sur les réseaux sociaux par la Représentation en France de la Commission européenne. Le public pourra voter sur chacun des projets. Un vote= un « j'aime ».Le lauréat du prix spécial du public sera celui qui obtiendra le plus de votes sur sa page.

Un lot d'un montant d'environ 2000 euros sera offert au projet désigné par le public. Ce lot deviendra propriété de l'établissement dans lequel le projet a été primé.

- Le prix Europe de l'enseignement agricole est attribué parmi les projets réalisés par des établissements dépendant du Ministère de l'Agriculture selon les mêmes critères que les projets dépendant de l'éducation nationale.

Pour toute information complémentaire, prendre contact directement avec **Dorothee Merville**, directrice de la Fondation Hippocrène, au 01 45 20 95 94 (dorotheemerville@fondationhippocrene.eu).